

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULAIRE D'HELSINKI  
Jeudi 7 décembre 2023 – 15h00**

**Affaires générales**

Le conseil consulaire s'est réuni le jeudi 7 décembre 2023 dans les locaux de l'Ambassade de France à Helsinki afin de traiter de questions générales concernant les Français établis en Finlande.

Membres présents :

- M. Philippe RUA, Conseiller des Français de l'étranger, président ;
- Mme Chloé BERNARD, Conseillère des Français de l'étranger ;
- M. Hugo PLAGNOL, Conseiller des Français de l'étranger ;
- Mme Agnès CUKIERMAN, Ambassadrice de France en Finlande, rapporteur.

Invités présents à titre d'expert :

- Mme Sandra COHEN, Première conseillère ;
- M. Stéphane SCHORDERET, Conseiller de coopération et d'action culturelle, Directeur de l'Institut français de Finlande ;
- Mme Sofia Aberg, Chargée de projets culturels à l'IFF ;
- Mme Florence LAUNAY, Directrice de l'école Jules Verne ;
- Mme Kristiina SIIMES, Directrice de l'Ecole européenne d'Helsinki
- M. Rosario FINA, Directeur adjoint de l'Ecole européenne d'Helsinki ;
- M. Mehdi CHERGUI, Directeur des études françaises, Lycée franco-finlandais d'Helsinki.

L'administration consulaire était représentée par M. Nathan ROBERT, responsable de la section consulaire et par Mme Marine OUIN, agent consulaire.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil consulaire peut par conséquent valablement se réunir. Il est décidé d'invertir l'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour, puis de procéder à un tour de table de présentation des participants au conseil.

**1) Point sur la communauté française établie en Finlande et statistiques de l'activité consulaire**

Mme OUIN procède à une présentation actualisée de la communauté française en Finlande, ainsi que de l'activité consulaire du poste.

On dénombre au 5 décembre 2023, 3 160 inscrits au Registre, contre 3036 pendant l'année 2022. C'est une hausse de 4%. Parmi les inscrits, 43,2 % de femmes et 56,8 % d'hommes. Cette donnée reste stable.

Une population en majorité jeune puisque 71 % des inscrits ont moins de 40 ans.  
Les inscrits se répartissent ainsi :

- 32 % d'enfants âgés de zéro à 18 ans (329 de moins de 6 ans, 682 entre 6 et 18 ans) ;
- 8 % de jeunes âgés de 18 à 25 ans (257) ;
- 31 % pour la tranche d'âge de 26 à 40 ans (964) ;
- 23 % pour la tranche d'âge de 41 à 60 ans (732) ;
- 6 % de personnes âgées de plus de 60 ans (196).

Un peu moins de 25 % des français inscrits possèdent également une double nationalité.

Près des deux tiers de la population inscrite est résidente à Helsinki et à proximité de la capitale. Les proportions d'inscrits dans les autres régions restent stables, les plus importantes communautés étant installées à Pori-Rauma (nombreux expatriés sur le site d'AREVA), Tampere et Turku.

#### Répartition géographique au 5 décembre 2023 (3 160 inscrits)

<b>TOTAL (5/12/2023)</b>	<b>3160</b>	
<b>Région HELSINKI dont :</b>	<b>2122</b>	<b>67 %</b>
HELSINKI	1 279	
<b>Région de PORI-RAUMA</b>	<b>204</b>	<b>6,5 %</b>
<b>Région de TAMPERE dont :</b>	<b>262</b>	<b>8,3 %</b>
TAMPERE	178	
<b>Région de TURKU :</b>	<b>177</b>	<b>5,6 %</b>
<b>Région d'OULU dont :</b>	<b>111</b>	<b>3,5 %</b>
OULU	92	
<b>Région de JYVÄSKYLÄ :</b>	<b>62</b>	<b>2 %</b>
<b>Région de VAASA-KOKKOLA :</b>	<b>47</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Région de KUOPIO :</b>	<b>47</b>	<b>1,5%</b>
<b>Région LAHTI-HÄMEENLINNA-RIIHIMÄKI :</b>	<b>45</b>	<b>1,4 %</b>
<b>Région de LAPPEENRANTA-IMATRA-KOTKA :</b>	<b>34</b>	<b>1,1 %</b>
<b>Région de ROVANIEMI-INARI :</b>	<b>45</b>	<b>1,4%</b>
<b>Îles ÅLAND:</b>	<b>4</b>	<b>0,2%</b>

La majorité des Français sont reçus sur rendez-vous depuis mars 2018. La majorité des rendez-vous sont pris en ligne :

- De janvier à octobre 2023 : 872 rendez-vous ;
- En 2022, 1216 rendez-vous ont été pris et honorés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre.

Le nombre d'usagers reçus est cependant plus important : rendez-vous pris par téléphone, usagers se présentant sans rendez-vous, rendez-vous pour des formalités spécifiques.

On constate une baisse du nombre de demandes de cartes nationales d'identité en 2023 (-23,1%). La baisse s'explique par activité post-covid particulièrement importante sur l'année 2022. 745 titres ont été délivrés sur la période de janvier à octobre 2023 contre 1033 titres, toutes catégories confondues, en 2022.

Le nombre d'actes d'état civil dressés et transcrits est également en baisse par rapport à l'année précédente et s'établit, à ce jour, à 135 actes. En 2022, nous avons enregistré 197 actes.

Parmi les autres formalités pouvant être effectuées auprès de la section consulaire, les légalisations de signature sont les plus importantes : une quarantaine.

Le nombre de cas de Français en difficulté, y compris décès de Français, est en nette diminution en 2023 : 2 hospitalisations.

M. PLAGNOL souhaite alerter sur un appauvrissement de la communauté française, confrontée à des achats à taux d'intérêt variables et à la hausse du coût de la vie. Mme OUIN invite à rediriger les Français vers les aides sociales finlandaises.

Mme l'ambassadrice signale que devrait se tenir début 2024 un conseil de sécurité associant les différents services de l'ambassade de même que les conseillers des Français de l'étranger avec, dans la mesure du possible, une intervention de la Suojelupoliisi. L'instance, réunie sur une base annuelle, fera le point sur les problématiques de sécurité de la communauté française.

## 2) Point sur les actions de sensibilisation au dérèglement climatique à destination des Français en Finlande

Le Président invite les représentants des écoles à s'exprimer sur leurs projets et possibilités de coopération éventuelles en matière de sensibilisation au dérèglement climatique.

M. CHERGUI explique travailler au sein du lycée franco-finlandais à la mise en place d'un groupe d'enseignants (5-6 personnes) afin d'organiser des ateliers « fresque du climat » en 2024. A ce stade cependant, les retours de la part de personnes intéressées n'ont été le fait que d'enseignants francophones.

Mme SIIMES indique que l'Ecole européenne d'Helsinki participe depuis début 2022 au programme « drapeau vert », version finlandaise du programme international des « Eco-Ecoles », axé sur la conscientisation des élèves aux enjeux écologiques et à la préservation de la nature.

M. SCHORDERET rappelle que l'Institut français organise régulièrement des conférences en lien avec la thématique du climat, et relève qu'environ 30% des chercheurs bénéficiant du programme Maupertuis travaillent sur des sujets touchant à l'éco-responsabilité et au changement climatique. Par ailleurs, l'IFF projette d'organiser un atelier « fresque du climat » pour son personnel, mais envisage la programmation début 2024 d'une autre session élargie ouverte à des participants extérieurs.

Mme LAUNAY relate la visite l'année dernière à l'école Jules Verne d'un étudiant de Sciences po en tour d'Europe à vélo, lequel, ayant bénéficié d'une formation à cette fin, a proposé un atelier « fresque du climat » aux classes de CM1-CM2. S'agissant d'un atelier dans une version simplifiée destinée aux enfants, le format de 3h pour les adultes est réduit à deux heures.

L'école Jules Verne se trouve en outre actuellement dans une démarche en vue de l'obtention de la labellisation « E3D » (École en Démarche globale de Développement Durable), impliquant un certain nombre de critères, notamment de sensibilisation à destination des enfants. Des projets sont également organisés via l'AEFE : correspondance entre classes de CM2 avec une école au Liban sur un projet lié au développement durable, organisation de « l'école des abeilles ».

Mme OUIN signale également la possibilité de recourir aux subventions du dispositif STAFE, qui peuvent être accordées à des associations de locales existant depuis plus d'un an et porteuses d'un projet de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et contribuant au soutien des Français à l'étranger.

## 3) Echange sur les possibilités offertes pour les Français en Finlande de suivre un cursus scolaire en français ou un enseignement du français leur permettant ensuite de continuer des études en France

M. PLAGNOL fait état de l'inquiétude de parents français face à la perte de contact de leurs enfants avec le français, et interroge sur la possibilité de mise en place d'un enseignement français de la crèche au baccalauréat. Mme l'ambassadrice explique que, si le développement de la filière d'enseignement français fait partie des objectifs de toutes les ambassades, ces établissements reposent sur une capacité de financement local, laquelle dépend nécessairement du nombre d'élèves éventuels. Mme LAUNAY souligne notamment le rôle joué par le caractère payant de l'enseignement AEF dans le choix de nombreux parents de rediriger leurs enfants vers l'enseignement finlandais, souvent vers l'Ecole européenne, au passage au CP (30% de perte d'effectifs).

M. SCHORDERET insiste sur le manque de demande pour monter un établissement français. En ce qui concerne le lycée franco-finlandais, il s'agit d'un établissement finlandais imposant une maîtrise minimale du finnois, ce qui explique la redirection de la plupart des élèves de l'école Jules Verne vers l'Ecole européenne, où il n'y a pas d'exigence linguistique en finnois. M. CHERGUI ajoute que la logique des études au lycée franco-finlandais est aussi différente, avec une progression par modules à partir du lycée. Mme LAUNAY indique que le lycée franco-finlandais réserve 3 places annuellement pour des élèves de l'école Jules Verne, mais que les candidatures tardives des parents d'élèves compliquent les choses, alors que des candidatures parviennent déjà au lycée depuis la France pour l'année 2024-2025, par exemple.

S'agissant de la Deutsche Schule, M. SCHORDERET souligne qu'il s'agit d'un établissement privé bénéficiant de subventions finlandaises, propriétaire de son propre bâtiment, et rencontrant malgré tout des difficultés à remplir ses classes. Le problème tient ainsi aussi à la baisse générale d'intérêt des Finlandais pour les langues étrangères hors anglais, alors même qu'un établissement français à l'étranger vit généralement avec près de 70% d'élèves non-français.

Dans ce contexte, le lycée franco-finlandais constitue déjà un atout, permettant aux élèves de sortir de l'établissement avec un niveau B1 en français en moyenne. Il n'en demeure pas moins un lycée finlandais, préparant au baccalauréat finlandais, et seuls 5% maximum de ses élèves choisissent ensuite de suivre des études en France.

M. PLAGNOL souligne le problème posé par le caractère excentré du lycée franco-finlandais à Helsinki. Interrogé par Mme BERNARD sur l'éventualité d'un partage de locaux entre l'Institut français et l'Institut Goethe, ce dernier entendant déménager face à un loyer trop cher, M. SCHORDERET indique que cette possibilité fait déjà l'objet d'une réflexion, et rappelle que l'Institut français, historiquement excentré et risquant la fermeture, avait fait le pari payant en 2015 de s'installer en centre-ville malgré un loyer supérieur.

Mme l'ambassadrice souligne que les Finlandais souhaitant un baccalauréat autre que finlandais choisissent naturellement le baccalauréat européen proposé par l'Ecole européenne. M. SCHORDERET confirme qu'un système de lycée français ne préparant qu'au baccalauréat français serait vu comme trop restrictif pour intéresser les Finlandais.

Par ailleurs, M. SCHORDERET explique que l'Institut français offre de nombreuses activités aux familles francophones, mais ne peut que constater le manque d'implication du public français à cet égard, les événements proposés ne réunissant souvent que peu de participants, souvent finlandais.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants. La séance est levée à 16h15.